

Michelle CLARENC
3 Impasse des meuniers
63460 MONTCEL

le 29/06/2025

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Veillez trouver ci après mes observations au sujet du projet d'éoliennes. Les renvois indiquent dans la PJ, le document et les pages du dossier où se trouve l'information.

Il convient de souligner que, à Montcel, de 2017 à 2024, la procédure d'aménagement foncier (remembrement) a mobilisé les esprits et les énergies, occultant le sujet éoliennes pour lequel, la communication distribuée à tous, s'est faite dans le bulletin municipal, une seule publication par an.

Je suis au Pont de Montcel, et au vu du dossier, je vais subir :

- *un fort impact visuel* (Renvoi 1) :

« La vue depuis sept hameaux est fortement impactée : Bonneval, Bournet, La Brousse, Le Pont, Le Bois des Lapins, Les Bajaris et Les Roches. Le projet est ici visible de manière rapproché, occupant un angle visuel important, avec une forte prégnance dans le paysage. »

- *l'impact acoustique* (Renvoi 2) :

Un bridage des éoliennes sera mis en place pour respecter les seuils maximums réglementaires (70 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit). 70db correspondant à une tondeuse ou un aspirateur et 60dB à une conversation courante.

Cependant, il semblerait que le courrier adressé fin mai 2025 aux personnes inscrites sur les listes électorales de Montcel faisait état de bridage pour atteindre 5dB de jour et 3 dB de nuit. (Précision : ne votant pas à Montcel, je n'étais pas destinataire du courrier).

- *le clignotement des éoliennes lié au dispositif de balisage*

De plus, *pour les oiseaux et chauve souris*, l'impact négatif des éoliennes va ajouter des difficultés à la dégradation actuelle de leur l'environnement, dépérissement des arbres lié à la maladie des frênes, sécheresse, tempête ...(Renvoi 3 Oiseaux et chauves-souris)

A noter que :

- l'exposition aux nuisances n'est pas la même pour tous les hameaux, ce qui va contribuer à diviser les habitants.

- avec l'obligation de mettre en place des bridages et des systèmes anti collision , le coût d'exploitation va augmenter et la production d'électricité baisser. Ceci va dégrader la rentabilité de l'opération.

Mon autre sujet d'inquiétude, le coût financier pour la collectivité (Renvoi 4).

Mes ancêtres, meuniers, exploitaient un moulin à eau et bien que la Morge manque d'eau en été, il n'y avait pas d'utilisation de l'énergie du vent même pour remonter l'eau des puits sur nos communes, de toute évidence par manque de vent régulier. Aussi, pour capter ce vent, ECCO va installer des machines très hautes donc très chères. De plus, avec 3 éoliennes, il sera plus difficile d'amortir les coûts des travaux d'infrastructure et de raccordement des éoliennes, sans parler des frais de déplacements des techniciens de maintenance .

A l'origine du projet , en 2016, Montcel a été contacté par des développeurs privés. Pas surprenant dans la mesure où pour 3 éoliennes, le budget du marché devrait être de plus de 3 millions d'euros. En 2021, j'avais vu sur internet que l'appel de fonds auprès des particuliers sur helloasso avait permis de collecter 6600€ auprès de 40 donateurs.

Actuellement , « ECCO réunit des acteurs publics, associatifs, coopératifs ainsi que des particuliers, dont des membres fondateurs émanent de Montcel Durable ».

A l'exception des particuliers, la quasi totalité des fonds de ces acteurs provient d'argent public, subventions, dotations, aides, prise de participation....versées par la Région, l'Europe etc... Cet argent provenant des impôts et taxes payés par les Français, pourrait être utilisé plus efficacement ailleurs.

Dans la mesure où l'électricité produite sera achetée à ECCO à un tarif largement au dessus du prix du marché, la différence sera payée par le contribuable ou le consommateur. De plus, comme la France produit plus qu'elle ne consomme, cette énergie sera vendue à l'étranger. Une aberration .

Pour boucler son budget, ECCO prévoit une nouvelle levée de fond auprès des particuliers pour un montant compris entre 500 000 € et 1 M€ avec une rémunération des fonds participatifs de 5%.. A ce taux alléchant, il peut y avoir beaucoup de candidats, quels seront les critères de sélection pour attribuer les parts?

A noter que le financement bancaire se ferait sur 23 ans à un taux de 3,80 %.

Dans le plan affaire, où est comptabilisée la rémunération des fonds participatifs de 5% et celle de ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT, peut être dans le flux de remboursement de la dette même si ce n'est pas un véritable emprunt?

En conclusion, je suis opposée à ce projet car si l'objectif de départ était louable, au final, l'installation de ces 3 monstrueuses éoliennes qu'il faudra ralentir ou arrêter, va :

- dégrader le paysage, la nature et la qualité de vie des habitants
- mobiliser tant pour l'installation que pour l'exploitation de l'argent public pour produire de électricité qui sera vendue à l'étranger à un prix inférieur au prix d'achat au producteur.

Un gaspillage qui va encore augmenter la dette qui sera à rembourser par nos enfants.

Tout ça, sans être certain de l'impact positif sur la planète au niveau mondial : pollution générée par l'extraction, la mise en œuvre des matériaux, la fabrication etc ...des machines et exploitation des travailleurs des pays pauvres qui les fournissent.

Sans oublier la coupure de courant en Espagne qui serait due à la difficulté de gérer l'apport des énergies intermittentes dans le réseau.

« L'enfer est pavé de bonnes intentions »

Veillez agréer , Monsieur le Commissaire enquêteur, mes meilleures salutations

